Province de Brabant

Ste de Melchwesser

Plan d'Alignement du Chemin n° 3 (voir n° 111)

Légende

Establis à 10 m

Cercle jaune : terrains à exproprier dans la voie publique

Trait noir : limites de la voie publique si elles non rectifiées

Lignes noires : alignement existant

Ob. Ligne bleue : alignement projeté

Vi. maille, H. maison, Ba = bon état, Ma = mauvais état

Bruxelles, le quatorze juillet mil neuf cent

Tr. Adjoint le 9 juin 1913

Vu et approuvé par le conseil communal de Melchwesser en sa séance du 6 juillet 1913

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Vu pour rester annexé à notre arrêté du 14 juillet 1913

Le Gouverneur Général
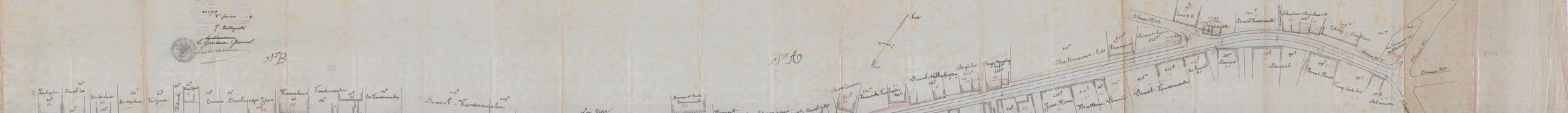
Le Gouverneur,